



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial du  
8 janvier 2016

# SOMMAIRE

<b>Services</b>	<b>Documents</b>	<b>Objets</b>
PREFECTURE – DIRECTION INTERMINISTERIELLE D'APPUI	PREF_DIA_BCI_2015_12_17_03	ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À M. GÉRARD GAVORY, PRÉFET DÉLÉGUÉ POUR LA DÉFENSE ET LA SÉCURITÉ, EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
	PREF_DIA_BCI_2015_12_17_07	ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR XAVIER INGLEBERT, PRÉFET, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA PRÉFECTURE DU RHÔNE, PRÉFET DÉLÉGUÉ POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
	PREF_DIA_BCI_2015_12_17_12	ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA PRÉFECTURE
	PREF_DIA_BCI_2015_12_17_13	ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES ET AGENTS DU CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS RÉGIONAL CHORUS POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES
	PREF_DIA_BCI_2015_12_17_14	ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LES PIÈCES COMPTABLES ET LES FORMULES EXÉCUTOIRES
	PREF_DIA_BCI_2015_12_17_16	ARRETE PORTANT AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA LIQUIDATION DES DÉPENSES HORS PROGRAMME 307



## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction Interministérielle d'Appui

Bureau de la coordination interministérielle

Lyon, le 6 janvier 2016

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_12\_17\_03**  
**portant délégation de signature à M. Gérard GAVORY,**  
**Préfet délégué pour la défense et la sécurité,**  
**en matière d'ordonnancement secondaire**

***LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,***  
***PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST, PRÉFET DU RHÔNE***

***Officier de la Légion d'Honneur***  
***Commandeur de l'Ordre National du Mérite***

Vu le code de la défense ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 juin 2014 portant nomination de M. Jean-Louis AMAT, sous-préfet hors classe, en qualité de directeur de cabinet du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (classe fonctionnelle III) ;

VU le décret du 3 décembre 2014 portant nomination de M. Denis BRUEL, attaché principal d'administration détaché en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de M. Gérard GAVORY en qualité de préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 5 février 2015 portant nomination de M. Xavier INGLEBERT, administrateur civil hors classe, en qualité de préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire général de la préfecture, Préfet délégué pour l'égalité des chances ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, à l'effet de procéder à toutes les opérations et de signer tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat pour les crédits exécutés sur les programmes suivants :

► **Programme 129** « *Coordination du travail gouvernemental* » des services du Premier ministre  
Action relevant du BOP régional :

\*129-15 : mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie

► **Programme 161** « *sécurité civile* » du ministère de l'intérieur

► **Programme 207** « *Sécurité et éducation routières* » du ministère de l'intérieur

– Action 207-02 « *Démarches interministérielles et communication* »

– Action 207-03 « *Education routière (fonctionnement)* »

► **Programme 216** « *Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur* » du ministère de l'intérieur.

Sont exclus de cette délégation les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire local.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à M. Gérard GAVORY, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, à l'effet de signer les commandes, contrats et marchés, la constatation du service fait et l'établissement de tous certificats nécessaires à certaines demandes de paiement dans le strict cadre des opérations immobilières relevant du PNE - Programme 307 « *administration territoriale* » - dont la conduite d'opération est confiée au SGAMI.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GAVORY, la délégation qui lui est accordée à l'article 1 sera exercée par M. Xavier INGLEBERT, préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, ou en son absence par M. Jean-Louis AMAT, directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, ou en son absence, par M. Denis BRUEL, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Xavier INGLEBERT, préfet, secrétaire général, préfet délégué pour l'égalité des chances, de M. Jean-Louis AMAT, directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, de M. Denis BRUEL, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, la délégation de signature visée à l'article 1 est donnée à M. Jacques PATRICOT, commissaire divisionnaire, directeur de cabinet du préfet délégué pour la défense et la sécurité ou en son absence à M. Marc LABALME, commissaire divisionnaire, adjoint au directeur de cabinet.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GAVORY, la délégation qui lui est accordée à l'article 2 sera exercée par M. Bernard LESNE, secrétaire général adjoint du SGAMI; et en cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. GAVORY et de M. LESNE, par M. Bernard BRIOT, directeur de l'immobilier au SGAMI.

**Article 6 :** Dans le strict cadre de leurs attributions, délégation de signature est donnée :

► **Pour un montant limité à 8 000 euros par commande :**

*Pour la Direction de la sécurité et de la protection civile :*

- à **M. Stéphane BEROUD**, directeur de la sécurité et de la protection civile, pour les programmes 161, 207 (actions 207-02 : démarches interministérielles et communication et 207-03 : éducation routière – fonctionnement BEPECASER) et 216 (éducation routière : vacances BEPECASER).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BEROUD, délégation est donnée à M. Christian JEHL, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de la protection civile, pour le programme 161.

► **Pour un montant limité à 800 euros par commande :**

*Pour la direction de la sécurité et de la protection civile :*

- à **Mme Françoise MOLLARET**, attachée, chef du bureau sécurité routière, pour le programme 207 (action 207-02) ;

- à **Mme Évelyne ROUX D'ORAZIO**, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale, pour le programme 207 (action 207-03) et le programme 216 (éducation routière : vacances BEPECASER).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Évelyne ROUX D'ORAZIO, délégation est donnée à M. Cyril GIBERT, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau et chef de la mission réglementation à caractère sécuritaire, à M. Christophe CROCHU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la mission réglementation routière.

- à **Mme Chantal LIEVRE**, attachée, chef du bureau prévention, pour le programme 161.

**Article 7 :** Les dépenses et les recettes relevant des programmes cités à l'article 1 et 2 du présent arrêté sont exécutées par le bureau de gestion CHORUS à la préfecture du Rhône, en application de la délégation de signature, accordée à ses agents par l'arrêté préfectoral en vigueur.

**Article 8 :** L'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_11\_12\_04 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 est abrogé.

**Article 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 10 :** Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances, le directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, le sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, le secrétaire général adjoint du SGAMI sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet,

signé

Michel DELPUECH



## PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture  
Direction Interministérielle d'Appui  
Bureau de la coordination interministérielle

Lyon, le 6 janvier 2016

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_12\_17\_07**  
**portant délégation de signature à monsieur Xavier INGLEBERT,**  
**préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances**  
**en matière d'ordonnancement secondaire**

***LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,***  
***PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST,***  
***PRÉFET DU RHÔNE***

***Officier de la Légion d'Honneur***  
***Commandeur de l'Ordre National du Mérite***

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 18 novembre 2011 nommant M. Stéphane GUYON, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Villefranche-sur-Saône (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 4 juin 2014 portant nomination de M. Jean-Louis AMAT, sous-préfet hors classe, en qualité de directeur de cabinet du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (classe fonctionnelle III) ;

Vu le décret du 3 décembre 2014 portant nomination de M. Denis BRUEL, attaché principal d'administration détaché en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 5 février 2015 portant nomination de M. Xavier INGLEBERT, administrateur civil hors classe, en qualité de préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-6748 du 21 décembre 2010 portant réorganisation des directions de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

*Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03*

*Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)*

## ARRÊTE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Xavier INGLEBERT, préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances, à l'effet de procéder à toutes les opérations et de signer tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat pour les crédits exécutés à l'échelon régional, départemental ou interdépartemental.

Sont exclus de cette délégation les ordres de réquisition du comptable public assignataire et les décisions de passer outre aux refus de visa du contrôleur budgétaire local.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier INGLEBERT, préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances, délégation est donnée dans les mêmes limites à M. Denis BRUEL, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, et en son absence à M. Stéphane GUYON, sous-préfet de Villefranche-sur-Saône, à l'effet de procéder à toutes les opérations et de signer tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat pour les crédits exécutés.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de M. Xavier INGLEBERT, de M. Denis BRUEL et de M. Stéphane GUYON, la délégation qui leur est accordée sera exercée par M. Jean-Louis AMAT, directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône.

**Article 4 :** Dans le strict cadre de leurs attributions, délégation de signature est donnée :

► **Pour un montant limité à 8 000 euros par commande :**

*Pour la direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration*

à **Mme Catherine MERIC**, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, pour le programme 207 (commissions médicales), le programme 104 (intégration et accès à la nationalité française) et le programme 303 (immigration et asile).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MERIC, délégation est donnée à M. Yann MASSON, chef du service de l'immigration et de l'intégration.

*Pour la direction interministérielle d'appui*

à **Mme Nathalie TOCHON**, directrice interministérielle d'appui, pour les programmes 309 (hors plan de relance), 333 et 723 RÉATE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie TOCHON, délégation est donnée à Mme Nathalie CHAIZE, chef du bureau de la politique immobilière de l'État.

*Pour la direction des libertés publiques et des affaires décentralisées*

à **Mme Sarah GUILLON**, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, pour les opérations financières liées à l'organisation des élections politiques (programme 232) et professionnelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sarah GUILLON, délégation est donnée à M. Stéphane TRONTIN, directeur adjoint, à Mme Marie-Hélène MARÉCHAL, chef du bureau des finances des collectivités, à M. Stéphane CAVALIER, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Mme Sandrine CANDELA, chef du bureau des institutions locales.

*Pour la direction régionale des ressources humaines*

à **Mme Frédérique WOLFF**, directrice régionale des ressources humaines, pour les programmes 148 (réservations interministérielles de places de crèches), 176 et 216 (action sociale).

*Pour la direction de la sécurité et de la protection civile*

à **M. Stéphane BEROUD**, directeur de la sécurité et de la protection civile, pour le programme 216 action 6 (affaires juridiques et contentieuses – expulsions locatives).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BEROUD, délégation est donnée à Mme Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale.

► **Pour un montant limité à 4000 euros par commande :**

*Pour la direction régionale des ressources humaines*

à **M. Olivier VERCASSON**, chef du service départemental d'action sociale, pour les programmes 148 (réservations interministérielles de places de crèches), 176 et 216 (action sociale).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VERCASSON, délégation est donnée à Mme Anne-Claire ROYER, adjointe au chef du SDAS.

► **Pour un montant limité à 800 euros par commande :**

*Pour la direction interministérielle d'appui*

à **Mme Nathalie CHAIZE**, chef du bureau de la politique immobilière de l'État, pour les programmes 309 (hors plan de relance), 333 et 723 RéATE.

*Pour la direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration*

à **Mme Gaëlle ARBEY**, chef du service des titres d'identité et de circulation, pour le programme 207 (commissions médicales).

*Pour la direction de la sécurité et de la protection civile*

à **M. Cyril GIBERT**, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef du bureau de la réglementation générale, chef de la mission réglementation à caractère sécuritaire, pour le programme 216 action 6 (affaires juridiques et contentieuses – expulsions locatives).

**Article 5 :** Les dépenses et les recettes relevant des programmes évoqués à l'article 1 du présent arrêté sont exécutées par le bureau de gestion CHORUS de la préfecture du Rhône, en application de la délégation de signature accordée à ses agents par l'arrêté préfectoral en vigueur et du tableau de programmes qui lui est annexé.

**Article 6 :** Les dépenses et les recettes relevant du programme 176 sont exécutées par la plate-forme CHORUS du Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité Sud-Est.

**Article 7 :** L'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_11\_12\_03 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 est abrogé.

**Article 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 9 :** Le préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône, préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet,

signé

Michel DELPUECH



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Lyon, le 6 janvier 2016

Préfecture

Direction Interministérielle d'Appui

Bureau de la coordination Interministérielle

**ARRÊTÉ PREFECTORAL n° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_12\_17\_12  
portant délégation de signature aux agents de la préfecture**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST,  
PRÉFET DU RHÔNE**

*Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu les décisions préfectorales portant affectation des personnels au sein des services de la préfecture ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée aux directeurs et aux chefs de bureau désignés ci-après à l'effet de signer d'une manière permanente les actes administratifs, établis par leur direction, ou bureau, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus:

Madame Catherine MERIC, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration,

Madame Sarah GUILLON, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées,

Adresse postale : Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires d'ouverture et les modalités d'accueil : internet : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

Madame Nathalie TOCHON, directrice interministérielle d'appui,

Madame Frédérique WOLFF, directrice régionale des ressources humaines,

Monsieur Stéphane BEROUD, directeur de la sécurité et de la protection civile,

Monsieur Patrick LEROY, chef du réseau des systèmes d'information et de communication,

Madame Claire PANIER, attachée principale, chef du service régional ressources, performance et modernisation

Monsieur Hervé DIAITE, attaché principal, chef du bureau du cabinet.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes citées à l'article 1, délégation de signature est donnée aux attachés principaux, attachés et secrétaires administratifs dont les noms suivent, à l'effet de signer la totalité des actes établis par la direction dont ils dépendent, à l'exception des actes à caractère réglementaire, des circulaires, des instructions générales et des correspondances destinées aux élus (cf article 1<sup>er</sup>) :

#### DIRECTION DE LA CITOYENNETE, DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION

- Monsieur Yann MASSON, attaché principal, directeur adjoint de la direction de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, chef du service de l'immigration et de l'intégration
- Madame Gaëlle ARBEY, attachée principale, chef du service des titres d'identité et de circulation.

#### DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DECENTRALISEES

- Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la direction des libertés publiques et des affaires décentralisées,
- Monsieur Stéphane CAVALIER, attaché principal, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales,
- Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations,
- Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales,
- Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales,
- Madame Dominique BOUYSSOU, attachée principale, chargée de mission.

#### DIRECTION INTERMINISTERIELLE D'APPUI

- Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée principale, chef du centre de services partagés régional CHORUS (CSPR),
- Madame Françoise CONRAD, attachée, chef du bureau des affaires juridiques interministérielles, de la documentation et des archives,
- Madame Nathalie CHAIZE, attachée principale, chef du bureau de la politique immobilière de l'Etat,
- Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau des finances et des achats,
- Madame Maud BESSON, attachée, chef du bureau de la coordination interministérielle.

#### DIRECTION REGIONALE DES RESSOURCES HUMAINES

- Madame Eline FONTENIAUD, attachée principale, adjointe à la directrice régionale des ressources humaines, chef du bureau régional des ressources humaines,
- Madame Marion GUDYKA, attachée principale, chargée de mission GPEEC et conseiller mobilité carrière,
- Madame Corinne RUBIN, attachée principale, chef du service régional de la formation,
- Monsieur Olivier VERCASSON, attaché, chef du service départemental d'action sociale.

#### DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

- Monsieur Christian JEHL, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile,
- Madame Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale,
- Madame Annie RAGOT, attachée, chef du bureau planification,
- Madame Chantal LIEVRE, attachée, chef du bureau prévention,
- Madame Françoise MOLLARET, attachée, chef du bureau sécurité routière, coordinatrice sécurité routière.

#### RÉSEAU DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

- Monsieur Richard GELEY, ingénieur des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef du réseau des systèmes d'information et de communication,
- Monsieur Romain ZANARDI, attaché, chef du bureau des affaires générales du RÉSIC.

#### SERVICE REGIONAL RESSOURCES, PERFORMANCE ET MODERNISATION

- Monsieur Nicolas AUCOURT, attaché principal, adjoint au chef du SRRPM, chargé de mission régionalisations et modernisation,
- Madame Marie-Ghislaine LABAUNE, attachée principale, adjointe au chef du SRRPM, responsable du pôle ressources.

**Article 3 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Catherine MERIC, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer :

- les décisions concernant l'aide sociale en matière d'hébergement pour les demandeurs d'asile et les réfugiés
- les décisions concernant l'orientation, l'admission ou la sortie d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile ou d'un centre provisoire d'hébergement
- tout courrier préparatoire à la signature de conventions avec les associations privées, centres communaux d'action sociale, municipalités, pour l'octroi des crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les décisions et conventions avec les associations privées pour l'octroi de crédits destinés à l'action sociale en faveur des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers primo-arrivants
- les procédures et décisions de tarification des établissements sociaux d'hébergement pour demandeurs d'asile et réfugiés (centre de transit, CADA et CPH).

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MERIC, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 3 à Monsieur Yann MASSON, attaché principal, directeur adjoint de la DCII, chef du service de l'immigration et de l'intégration, à Madame Mireille STAKELBOROUGH, attachée, chef du bureau de l'asile et de l'hébergement, à Mme Ludivine HENNARD, attachée, adjointe au chef de bureau, chef de la section hébergement des demandeurs d'asile, à Mme Elodie CARNET, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau, chef de la section droit d'asile.

**Article 5 :** Délégation de signature est donnée à Madame Catherine MERIC, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, à l'effet de signer de manière permanente les actes de saisine, les mémoires et les requêtes en première instance et en appel auprès des différents ordres de juridiction en matière d'entrée, de séjour des étrangers et du droit d'asile, et en matière de contentieux y afférent.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MERIC, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 5 à Monsieur Yann MASSON, attaché principal, chef du service de l'immigration et de l'intégration et directeur adjoint de la DCII, à Madame Delphine POLIN CHWALIK, attachée, adjointe au chef de service, chef du bureau de l'éloignement et du contentieux, à Madame Claire de SORAS, attachée, adjointe au chef de service, chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Mme Sylvia LEGRIS, attachée, chef de la section contentieux, à Monsieur Jean-Luc BUCHSBAUM, attaché, chef de la section éloignement.

**Article 7 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Sarah GUILLON, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à l'effet de signer :

- toutes décisions relatives à l'attribution et au versement des indemnités représentatives de logement des instituteurs ;
- les arrêtés fixant la composition des commissions départementales d'aménagement commercial ;
- les arrêtés d'indemnités des commissaires enquêteurs ;
- les accusés de réception et les demandes de pièces complémentaires adressées aux maires dans le cadre du contrôle de légalité des autorisations d'occupation des sols ;
- toute décision et correspondance relatives à l'examen conjoint des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme prévu aux articles L122-15 et 123-16 du code de l'urbanisme.

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sarah GUILLON, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer les actes visés à l'article 7, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la direction des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations, à Monsieur Stéphane CAVALIER, attaché principal, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Mme Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales, Mme Stéphanie LENOBLE, attachée, à Madame Anabelle BIZIERE, attachée.

**Article 9 :** Sans préjudice des dispositions de l'article 1<sup>er</sup>, délégation de signature est donnée à Madame Frédérique WOLFF, directrice régionale des ressources humaines, à l'effet de signer les décisions et arrêtés plaçant les fonctionnaires et agents de l'Etat en congé de maladie.

**Article 10 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique WOLFF, délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 9, à Mme Eline FONTENIAUD, attachée principale, adjointe à la directrice régionale des ressources humaines, chef du bureau régional des ressources humaines.

**Article 11 :** Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes visés à l'article 9, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Eline FONTENIAUD, attachée principale, adjointe à la directrice régionale des ressources humaines, chef du bureau régional des ressources humaines (BRRH), à Madame Coline GLAIN, attachée, adjointe au chef du bureau régional des ressources humaines, à Madame Marion GUDYKA, attachée principale, chargée de mission GPEEC et conseillère mobilité carrière, à Madame Marie GALLOT, attachée principale, conseillère mobilité carrière, à Madame Aurélie HOARAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section recrutement et concours du BRRH, à Madame Anne-Marie RODRIGUEZ, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section gestion budgétaire et suivi des effectifs du BRRH, à Madame Céline MEYRAND, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section gestion statutaire et dialogue social du BRRH, à Madame Laure GÜNTHER, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section CAP du BRRH.

**Article 12 :** Délégation est donnée pour la signature des documents visés à l'article 1<sup>er</sup> en cas d'absence ou d'empêchement :

- de Monsieur Yann MASSON, attaché principal, directeur adjoint de la DCII, chef du service de l'immigration et de l'intégration, à Mme Delphine POLIN CHWALIK, attachée, adjoint au chef de service, chef du bureau de l'éloignement et du contentieux, à Madame Claire de SORAS attachée, chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Madame Alexandra CHAMOIX, attachée, adjointe au chef du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Monsieur Patrick LAFABRIER, attaché principal, chef du bureau de la qualité, de la sécurité des procédures et du pilotage des activités, à Madame Patricia CHENEL, attachée principale, chef du bureau des naturalisations, à Madame Mireille STAKELBOROUGH, attachée, chef du bureau du droit d'asile et de l'hébergement, à Monsieur Jean-Luc BUCHSBAUM, attaché, chef de la section éloignement, à Mme Malika TOUIMI BENJELLOUN, chargée de mission intégration, à Monsieur Marin FAVRET, attaché, chargé de mission, à Madame Sylvia LEGRIS, attachée, chef de la section pré-contentieux et veille juridique, à Mme Elodie CARNET, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau du droit d'asile et de

l'hébergement, chef de la section du droit d'asile, à Mme Ludivine HENNARD, attachée, adjointe au chef du bureau du droit d'asile et de l'hébergement, chef de la section hébergement des demandeurs d'asile, à Madame Michèle TESTE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section examens spécialisés du bureau de l'accueil et de l'admission au séjour, à Madame Méry-Pierre LEROY, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef du bureau des naturalisations, et à M. Ivan SABATIER, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section accueil et admission au séjour.

- de Madame Gaëlle ARBEY, attachée principale, chef du service des titres d'identité et de circulation, à Madame Nathalie ROLLIN, attachée, adjointe au chef de service, à Madame Néné NIANG, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section cartes grises, à Monsieur Jérôme LAVAL, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des permis de conduire, à Monsieur Cédric ETCHEVERRY, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section des titres d'identité.

- de Monsieur Stéphane CAVALIER, attaché principal, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la direction des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations, à Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la direction des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Monsieur Stéphane CAVALIER, attaché principal, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, à Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales et à Mme Cécile DAFFIX, secrétaire administrative de classe de classe supérieure.

- de Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la direction des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations, à Monsieur Stéphane CAVALIER, attaché principal, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales.

- de Madame Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales à Monsieur Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la direction des libertés publiques et des affaires décentralisées, à Madame Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances et des associations, à Monsieur Stéphane CAVALIER, attaché principal, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Madame Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales.

- de Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée principale, chef du centre de services partagés régional Chorus Rhône-Alpes à la préfecture du Rhône, à Madame Amélie MAZZOCCA, attachée, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus Rhône-Alpes, à Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, attachée, chef de la cellule transverse des responsables des demandes de paiement, à Madame Florence DELMONT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus Rhône-Alpes et chef du pôle dépenses sur marchés, à Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du pôle subventions recettes, à Madame Sylvie-Sonia ANNETTE, secrétaire administrative de classe normale, chef du pôle dépenses de fonctionnement, à M. Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, responsable des engagements juridiques, à Mme Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des engagements juridiques et responsable de recettes, à Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des engagements juridiques et à Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des demandes de paiement.

- de Madame Françoise CONRAD, attachée, chef du bureau des affaires juridiques interministérielles, de la documentation et des archives, à Madame Claire REYNAUD, attachée principale.
- de Madame Nathalie CHAIZE, attachée principale, chef du bureau de la politique immobilière de l'Etat, à Monsieur Jamal BENZIK, attaché principal, adjoint au chef du bureau, à Madame Martine MAURIN, secrétaire administrative de classe supérieure.
- de Monsieur Xavier PAUFIQUE, attaché principal, chef du bureau des finances et des achats, à Monsieur Serge BŒUF, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, responsable du pôle achats mutualisés.
- de Madame Maud BESSON, attachée, chef du bureau de la coordination interministérielle, à Madame Linda CARROT, attachée principale.
- de Mme Eline FONTENIAUD, attachée principale, adjointe à la directrice régionale des ressources humaines, chef du bureau régional des ressources humaines (BRRH), à Madame Coline GLAIN, attachée, adjointe au chef du bureau régional des ressources humaines, à Madame Marion GUDYKA, attachée principale, chargée de mission GPEEC et conseillère mobilité carrière, à Madame Marie GALLOT, attachée principale, conseillère mobilité carrière, à Madame Aurélie HOARAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la section recrutement et concours du BRRH, à Madame Anne-Marie RODRIGUEZ, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section gestion budgétaire et suivi des effectifs du BRRH, à Madame Céline MEYRAND, secrétaire administratif de classe supérieure, chef de la section gestion statutaire et dialogue social du BRRH, à Madame Laure GÜNTHER, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section CAP du BRRH .
- de Monsieur Olivier VERCASSON, attaché, chef du service départemental d'action sociale, à Madame Anne-Claire ROYER, secrétaire administrative de classe supérieure, adjointe au chef de bureau.
- de Madame Evelyne ROUX-D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale, à Monsieur Cyril GIBERT, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau, à Monsieur Christophe CROCHU, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de la mission réglementation routière, à Madame Nicole LAFARGE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle et à Madame Anne-Elise ROUMIEUX, secrétaire administrative de classe exceptionnelle.
- de Monsieur Romain ZANARDI, attaché d'administration, chef du bureau des affaires générales et adjoint administratif au chef du réseau des systèmes d'information et de communication, et de Richard GELEY, ingénieur des systèmes d'information et de communication, adjoint au chef du réseau des systèmes d'information et de communication, à Monsieur Hubert CORNIC, ingénieur des systèmes d'information et de communication, responsable technique du site préfecture et des sites associés.
- de Monsieur Hervé DIAITE, attaché principal, chef du bureau du cabinet, à Monsieur Jérémy SOUCIER, attaché, adjoint au chef de bureau.

**Article 13 :** L'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_09\_25\_01 du 30 septembre 2015 est abrogé.

**Article 14 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 15 :** Le Préfet, Secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

signé

Michel DELPUECH



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction interministérielle d'appui

Bureau de la coordination interministérielle

Lyon, le 6 janvier 2016

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_12\_17\_13**

**portant délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés régional Chorus pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-EST,  
PRÉFET DU RHÔNE,**

*Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite*

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du Préfet, Secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

## **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée principale, chef du centre de services partagés régional Chorus à la préfecture du Rhône, pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,
- la certification du service fait dans Chorus,
- la validation dans Chorus des demandes de paiement,
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques de Auvergne-Rhône-Alpes,
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional Auvergne-Rhône-Alpes à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées,

dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BESANCON-MATILE, délégation de signature est donnée à Madame Amélie MAZZOCCA, attachée, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus Auvergne-Rhône-Alpes et à Madame Florence DELMONT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus et chef du pôle dépenses sur marchés, pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,
- la certification du service fait dans Chorus,
- la validation dans Chorus des demandes de paiement,
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques de Auvergne-Rhône-Alpes,
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées,

dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux responsables de prestations financières placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus, dont les noms suivent, conformément aux modalités ci-après :

- pour la validation dans Chorus des engagements juridiques, à :
  - Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, attachée, chef de la cellule transverse des responsables des demandes de paiement,
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du pôle subventions et recettes,
  - Madame Sylvie-Sonia ANNETTE, secrétaire administrative de classe normale, chef du pôle dépenses de fonctionnement,
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières et responsable de recettes,
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières,
  - Madame Sylvie BOUCHAKER, adjointe administrative de 2ème classe, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement.

- pour la validation dans Chorus des engagements de tiers et titres de perception, à :
  - Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, attachée, chef de la cellule transverse des responsables des demandes de paiement,
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du pôle subventions et recettes,
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Monsieur Alix DUMORD, adjoint administratif de 2ème classe, responsable des recettes et gestionnaire de dépenses.
  
- pour la certification dans Chorus du service fait à :
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du pôle subventions et recettes,
  - Madame Sylvie-Sonia ANNETTE, secrétaire administrative de classe normale, chef du pôle dépenses de fonctionnement,
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  
- pour la validation dans Chorus des demandes de paiement, à :
  - Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, attachée, chef de la cellule transverse des responsables des demandes de paiement,
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du pôle subventions et recettes,
  - Madame Sylvie-Sonia ANNETTE, secrétaire administrative de classe normale, chef du pôle dépenses de fonctionnement,
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières,
  - Madame Sandrine CAVET, adjointe administrative de 1ère classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
  - Madame Gabrielle GUILLOU, adjointe administrative de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques.
  
- pour la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional Chorus à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées, ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, à :
  - Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, attachée, chef de la cellule transverse des responsables des demandes de paiement,
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du pôle subventions et recettes,
  - Madame Sylvie-Sonia ANNETTE, secrétaire administrative de classe normale, chef du pôle dépenses de fonctionnement,
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, responsable des prestations financières,

- Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
- Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
- Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée, pour la certification du service fait dans Chorus ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d’Auvergne-Rhône-Alpes, aux agents placés sous l’autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus, dont les noms suivent :

- Madame Évelyne CHARRAS, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Madame Nathalie COLOMB, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Monsieur Yves MARCQ, adjoint administratif principal de 1ère classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Florence PATRICIO, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Marie-Jeanne RUIZ, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Madame Catherine ABELLA, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Isabelle CIAIS, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Christine FONTY, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Chantal ROUVIERE, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Angélique RUSSO, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Monsieur Emmanuel TORRES, adjoint administratif principal de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Eugénie VALENCIN, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Sylvie BOUCHAKER, adjointe administrative de 1ère classe, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement;
- Madame Sandrine CAVET, adjointe administrative de 1ère classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
- Madame Colette MARTINVALET, adjointe administrative de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Madame Yasmina BENFERHAT, adjointe administrative de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Mounia DEBOUS, adjointe administrative de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Alix DUMORD, adjoint administratif de 2ème classe, responsable des recettes et gestionnaire de dépenses,
- Madame Gabrielle GUILLOU, adjointe administrative de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
- Madame Marie GUYON, adjointe administrative de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Sophia HAMDI, adjointe administrative de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Lionel IMBERTI, adjoint administratif de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Olivier TREILLARD, adjoint administratif de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes.

**Article 4 :** Les signatures des personnes citées aux articles 1 à 3 figurant en annexe du présent arrêté, sont accréditées auprès du directeur régional des finances publiques d’Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ainsi qu’auprès des directeurs départementaux des finances publiques de l’Ain, de l’Isère et de la Savoie.

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_CSPR\_2015\_08\_21\_01 du 31 août 2015 est abrogé.

**Article 6 :** Le Préfet, Secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet,

signé

Michel DELPUECH

**PROGRAMMES EXECUTES PAR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES REGIONAL CHORUS A LA PREFECTURE DU RHONE  
(annexe à l'arrêté préfectoral de délégation de signature du préfet du Rhône au centre de services partagés régional Chorus)**

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
104	Intégration et accès à la nationalité française	Ministère de l'intérieur
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
119	Concours financiers aux communes et groupement de communes	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
120	Concours financiers aux départements	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
121	Concours financiers aux régions	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
122 DGD Bibliothèques	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
129 (MILDT)	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
148	Fonction publique	Ministère de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
161	Intervention des services opérationnels	Ministère de l'intérieur
165	Conseil d'Etat et autres juridictions administratives	Services du Premier ministre
169	Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	Ministère de la défense
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère des affaires étrangères
216 (action sociale)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
216 (contentieux)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
216 (formation)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	Ministère de l'économie et des finances
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'intérieur
301	Développement solidaire et migrations	Ministère de l'intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'intérieur
307	Administration territoriale	Ministère de l'intérieur
307 (assistance technique FEDER)	Administration territoriale	Ministère de l'intérieur
309 hors plan de relance	Entretien des bâtiments de l'Etat	Ministère de l'économie et des finances
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Services du Premier ministre
723	Contribution aux dépenses immobilières	Ministère de l'économie et des finances
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'économie et des finances
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'intérieur
833	CAS Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	Ministère de l'économie et des finances
Fonds Européens	FEDER régional 2000-2006 et 2007-2013 (compétitivité et emploi)	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER coopération territoriale européenne (international - alpine space) 2000-2006 et 2007-2013	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER plan Rhône (plurirégional)	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER : Objectif compétitivité régionale et emploi (2007-2013)	Géré par le Ministère de l'intérieur

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture  
Direction interministérielle d'appui  
Bureau de la coordination interministérielle

Lyon, le 6 janvier 2016

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_12\_17\_14**

**portant délégation de signature pour les pièces comptables  
et les formules exécutoires**

***LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-EST,  
PREFET DU RHONE,***

***Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite***

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-6748 du 21 décembre 2010 portant réorganisation des directions de la préfecture du Rhône ;

Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

## **ARRETE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie TOCHON, directrice interministérielle d'appui, à l'effet de signer :

- les pièces concernant la comptabilité de l'État, et notamment les admissions en non valeur de créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine,
- des créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine,
- des taxes d'urbanisme énumérées à l'article 118 de la loi n° 89-935 du 26 décembre 1989 sans limitation de montant.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie TOCHON, cette délégation est exercée par Mme Béatrice BESANCON-MATILE, attachée principale, chef du centre de services partagés régional Chorus Auvergne-Rhône-Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie TOCHON et de Mme Béatrice BESANCON-MATILE, cette délégation est exercée par Mme Amélie MAZZOCCA, attachée, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus Auvergne-Rhône-Alpes, par Mme Florence DELMONT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus Auvergne-Rhône-Alpes et chef du pôle dépenses sur marchés ou par Mme Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef du pôle subventions et recettes, ou par Mme Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à Mme Sarah GUILLON, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, à M. Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint, et à Mme Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales, à l'effet de signer :

- les pièces comptables relatives à la prise en charge des indemnités et rémunérations des personnels liées à des élections (travaux supplémentaires, mise sous pli) dans le cadre du programme 232.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sarah GUILLON, de M. Stéphane TRONTIN et de Mme Sandrine CANDELA, cette délégation est exercée par Mme Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales, M. Stéphane CAVALIER, attaché principal, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales, Mme Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances des collectivités et des associations ou Mme Dominique BOUYSSOU, attachée principale, chargée de mission.

**Article 5 :** Les signatures des personnes citées aux articles 1 à 4 figurant en annexe au présent arrêté sont accréditées auprès du directeur régional des finances publiques de Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône.

**Article 6 :** L'arrêté préfectoral n° 2015082-0021 du 2 avril 2015 est abrogé.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 8 :** Le Préfet, Secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le préfet,

signé

Michel DELPUECH



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction interministérielle d'appui

Bureau de la coordination interministérielle

Lyon, le 6 janvier 2016

**ARRETE PREFECTORAL N° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_12\_17\_16  
portant autorisation de signature pour l'engagement juridique  
et la liquidation des dépenses hors programme 307**

***LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES,  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD-EST,  
PREFET DU RHONE,***

***Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite***

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2002-84 du 16 janvier 2002 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de zone ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Michel DELPUECH en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe) ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances ;

## **ARRETE**

**Article 1 :** Dans le cadre de la gestion des crédits pour lesquels le préfet du département du Rhône est ordonnateur secondaire, et dans le strict cadre de leurs attributions, délégation est donnée pour la signature des bons et des lettres de commandes (engagements juridiques), la constatation du service fait et l'établissement de certificats administratifs nécessaires à certaines mises en paiement :

### **Pour un montant limité à 8 000 euros par commande :**

à **Mme Catherine MERIC**, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration, pour le programme 207 (commissions médicales).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MERIC, délégation est donnée à M. Yann MASSON, attaché principal, directeur adjoint de la DCII, chef du service de l'immigration et de l'intégration.

à **Mme Sarah GUILLON**, directrice des libertés publiques et des affaires décentralisées, pour les opérations financières liées à l'organisation des élections politiques (programme 232) et professionnelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sarah GUILLON, délégation est donnée à M. Stéphane TRONTIN, attaché principal, directeur adjoint de la DLPAD, à Mme Marie-Hélène MARECHAL, attachée principale, chef du bureau des finances des collectivités et des associations, à M. Stéphane CAVALIER, attaché principal, chef du bureau de l'urbanisme et des affaires domaniales et à Mme Sandrine CANDELA, attachée, chef du bureau des institutions locales, à Mme Aurélie DARPHEUILLE, attachée principale, chef du bureau de la commande publique, de la coopération et de la fonction publique des collectivités locales.

à **Mme Nathalie TOCHON**, directrice interministérielle d'appui, pour les programmes 309, 333 et 723 RéATE.

En cas d'absence de Mme Nathalie TOCHON, délégation est donnée à Mme Nathalie CHAIZE, chef du bureau de la politique immobilière de l'État.

à **Mme Frédérique WOLFF**, directrice régionale des ressources humaines, pour les programmes 148 (réservations interministérielles de places de crèches), 176 et 216 (action sociale).

à **M. Stéphane BEROUD**, directeur de la sécurité et de la protection civile, pour les programmes 161, 207 (fonctionnement BEPECASER ; sécurité routière) et 216 (vacations BEPECASER, contentieux des expulsions locatives).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane BEROUD, délégation est donnée à M. Christian JEHL, attaché principal, chef du service interministériel de défense et de protection civile pour le programme 161 et à Mme Evelyne ROUX D'ORAZIO, attachée principale, chef du bureau de la réglementation générale pour les programmes 207 (fonctionnement BEPECASER) et 216 (vacations BEPECASER, contentieux des expulsions locatives).

### **Pour un montant limité à 4000 euros par commande :**

*Pour la direction régionale des ressources humaines :*

**M. Olivier VERCASSON**, attaché, chef du service départemental d'action sociale, pour les programmes 148 (réservations interministérielles de places de crèches), 176 et 216 (action sociale).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier VERCASSON, délégation est donnée à Mme Anne-Claire ROYER, adjointe au chef du SDAS.

### **Pour un montant limité à 800 euros par commande :**

*Pour la direction interministérielle d'appui :*

à **Mme Nathalie CHAIZE**, attachée principale, chef du bureau de la politique immobilière de l'Etat, pour les programmes 309, 333 et 723 RéATE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme CHAIZE, délégation est donnée à M. Jamal BENZIK, attaché, adjoint au chef du bureau du patrimoine immobilier de l'Etat.

*Pour la direction de la sécurité et de la protection civile :*

à **Mme Françoise MOLLARET**, attachée, chef du bureau sécurité routière, pour le programme 207 (sécurité routière).

à **Mme Chantal LIEVRE**, attachée, chef du bureau prévention, pour le programme 161.

à **M. Cyril GIBERT**, secrétaire administratif de classe supérieure, adjoint au chef de bureau de la réglementation générale et chef de la mission réglementation à caractère sécuritaire pour les programmes 207 (fonctionnement BEPECASER) et 216 (vacations BEPECASER, contentieux des expulsions locatives).

à **M. Christophe CROCHU**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef de la mission réglementation routière, pour les programmes 207 (fonctionnement BEPECASER) et 216 (vacations BEPECASER).

**Pour la constatation du service fait en qui concerne les dépenses d'honoraires d'avocats  
sur le programme 216 action 6 (affaires juridiques et contentieuses)**

à **Mme Catherine MERIC**, directrice de la citoyenneté, de l'immigration et de l'intégration.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine MERIC, délégation est donnée à M. Yann MASSON, attaché principal, directeur adjoint de la DCII, chef du service de l'immigration et de l'intégration.

**Article 2 :** L'arrêté préfectoral n° PREF\_DIA\_BCI\_2015\_11\_12\_02 du 1<sup>er</sup> décembre 2015 est abrogé.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Le Préfet, Secrétaire général de la préfecture, préfet délégué pour l'égalité des chances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Le Préfet,

signé

Michel DELPUECH